

Conseils d'entretien

LAVEZ régulièrement votre véhicule. Les propriétés hydrofuges du revêtement Toyota ProTect créent une surface autonettoyante qui facilite l'entretien.

Savonnez la carrosserie à l'aide d'une éponge ou d'un chiffon imbibé de produit nettoyant concentré pour véhicules, puis rincez à l'eau claire. Séchez avec un chiffon en synthétique ou une peau de chamois.

VOUS POUVEZ EFFECTUER un nettoyage dans une station de lavage manuel, mécanique ou au jet réglé sur une intensité standard.

N'APPLIQUEZ ni cire, ni vernis sur le revêtement Toyota ProTect.

N'APPLIQUEZ aucun polish, additif ou lustrant.

EN CAS DE RÉPARATION suite à une collision, le revêtement Toyota ProTect peut être restauré. Merci de consulter votre Réparateur Agréé Toyota.

Toyota ProTect assure une protection inégalée contre les dommages engendrés par les déjections acides d'oiseaux et la sève des arbres. Toutefois, la présence ne couvrant pas ces dégâts, il est fortement recommandé de nettoyer immédiatement ces dépôts.

Termes et conditions de garantie

Le traitement de la peinture extérieure du véhicule est garanti pour cinq années complètes. En cas de perte d'efficacité du produit, le propriétaire du véhicule doit immédiatement en aviser le Distributeur Agréé Toyota ayant effectué le revêtement.

Le revêtement ProTect de votre véhicule doit être inspecté au plus tard un an après l'application par le Distributeur Agréé / Réparateur Agréé Toyota fournisseur du revêtement d'origine.

Pour que la garantie demeure valide, le présent carnet doit être complété de tous les dommages et/ou réparations survenus durant la période de garantie.

Exclusions

Dommages causés par collision, vandalisme, éclats de gravillons, feu, rouille ou par négligence du propriétaire.

Modifications apportées au véhicule après l'application du revêtement Toyota ProTect.

Dommages résultant de polissages abrasifs, de nettoyants acides ou de fluides de coupe.

Rejets industriels, pluies acides, déjections d'oiseaux, sève des arbres, liquide de frein, acide de batterie.

Réclamations

En cas de perte d'efficacité du produit, le propriétaire du véhicule doit immédiatement en aviser le Réparateur Agréé Toyota fournisseur du revêtement.

Le Réparateur Agréé inspectera le véhicule et le carnet de garantie afin de confirmer que le revêtement Toyota ProTect a été appliqué conformément à la procédure et que le dossier de garantie est valide.

Dans le cas d'une défaillance de la protection extérieure pendant la période de garantie, le Réparateur Agréé Toyota fera le nécessaire pour qu'une nouvelle application du revêtement soit effectuée.

Si, à la suite d'une collision, la demande de réparation des dommages sur le revêtement ProTect émane d'une compagnie d'assurance, le coût doit être recouvert directement par la compagnie d'assurance concernée.



TOYOTA

TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN



TOYOTA

TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN

Toyota ProTect

Carnet de garantie 5 ans



5
ans

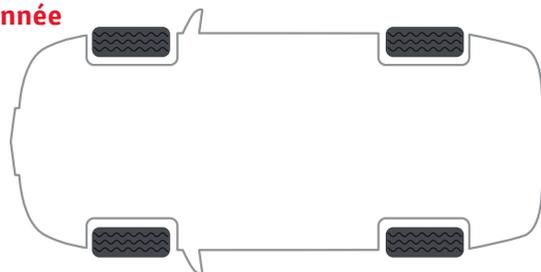
Importateur Distributeur exclusif Toyota France – 20, boulevard de la République 92420 Vaucresson – Tél. : 01 47 10 81 00 – Société par Actions Simplifiée au capital de 2 123 127 Euros – 712 034 040 RCS Nanterre – Siret 712 034 040 00 154.

©Toyota RCS Nanterre 712 034 040 – Agence IROISE RCS Paris B 998 610 810. Photothèque TOYOTA – Réf FNGPROTECTGA – 01/2018 – 10 000 ex – Toute reproduction interdite. Le papier de ce document est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.



Évaluation annuelle du technicien Toyota

2^e année



Commentaires :

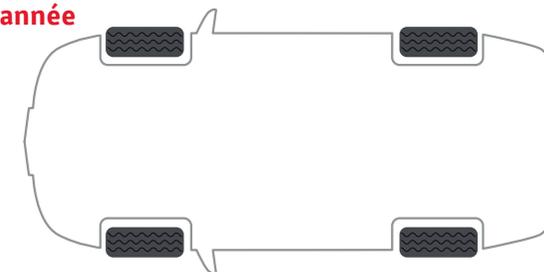
Signature du technicien :

Date :

Légendes

x enfoncement † rouille ~ rayure o impact de gravillons

3^e année

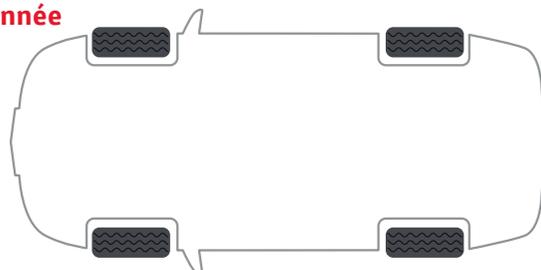


Commentaires :

Signature du technicien :

Date :

4^e année

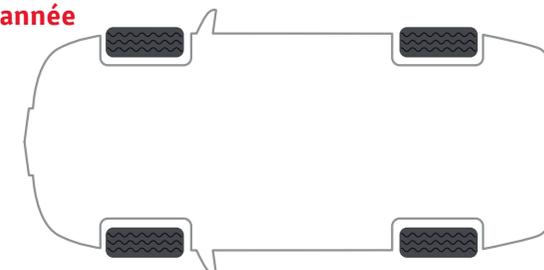


Commentaires :

Signature du technicien :

Date :

5^e année



Commentaires :

Signature du technicien :

Date :

Protégez votre véhicule... et bénéficiez d'une garantie de 5 ans.

Nous vous remercions d'avoir choisi de protéger votre véhicule avec le revêtement Toyota ProTect. Le traitement apporté à la peinture de votre véhicule est garanti pour cinq ans contre les décolorations provoquées par les intempéries, l'oxydation et une série d'autres facteurs environnementaux.

Ce carnet de suivi est le justificatif officiel de garantie pour le revêtement Toyota ProTect de votre véhicule. Il est à conserver dans un endroit sûr. **N'oubliez pas de demander à votre Réparateur Agréé Toyota de le mettre à jour, chaque année, afin que votre garantie demeure valide.**

Pour que la garantie soit applicable, vous devez également respecter les conseils d'entretien indiqués au dos de cette brochure ainsi que les autres termes et conditions contenus dans le carnet. Le point principal de cette garantie est l'inspection annuelle de la voiture par le Réparateur Agréé Toyota ayant réalisé le revêtement d'origine.

Un espace est prévu afin que votre technicien Toyota puisse noter tous les incidents pouvant survenir avec le revêtement ProTect au cours de la période de garantie. Ce carnet devra être présenté au cas où une réparation sous garantie s'avérerait nécessaire par la suite.

N'oubliez pas que votre garantie ProTect de 5 ans est entièrement transférable. Si vous deviez vendre ou échanger votre véhicule pendant la période de garantie, ce livret est la preuve que le revêtement ProTect a été entretenu conformément aux exigences et dispose d'une garantie valide.